

**EXTRAIT du Conseil Municipal**

**Date de la convocation : 02 MARS 2021**

**L'an deux mille VINGT ET UN, le NEUF MARS à 18h00**

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE**

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**PRÉSENTS :** Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEL - Aymeric MERLAUD

**EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :**

Rémy PAUVROS pouvoir à Sophie VILLETTE  
Inèle GARAH pouvoir à Marie-Pierre ROPITAL

**EXCUSÉ(E)S:**

Aymeric MERLAUD

**ABSENT(E)S:**

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Nino CHIES

**Questions orales :**

**Pour le groupe « Maubeuge plus belle ma ville » :**

1. Avancement du projet de fusion de l'US Maubeuge Football avec Feignies et Aulnoye
2. Stratégie en matière de circulation et de sécurité routière
3. Présence de rats dans le quartier des Provinces françaises

**Pour le groupe « Réinventons Maubeuge » :**

4. Prises de mesures pour mettre fin à des nuisances sonores émanant de l'entreprise SARPLASTIC.

**Information :**

**Motion proposée par Monsieur Jean-Pierre ROMBEAUT**

*Pour le maintien de l'agrément du ministère de la justice à l'association ANTICOR*

L'association ANTICOR bénéficie de deux agréments : l'un délivré pour trois ans par le Ministère de la Justice, le 15 février 2018, l'autre délivré pour trois ans également par la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP) le 10 juillet 2019.

Le premier agrément permet à l'association de représenter en justice l'intérêt général face à des comportements non conformes à la probité et constitutifs des infractions pénales listées à l'article 2-23 du Code de procédure pénale. L'agrément d'ANTICOR pour agir en justice recouvre les infractions suivantes : la concussion, la corruption et le trafic d'influence passifs, la prise illégale d'intérêts, le favoritisme, le détournement de fonds publics, la corruption et le

trafic d'influence actifs, les entraves à l'exercice de la justice, ainsi que le recel et le blanchiment de l'ensemble de ces infractions et l'achat de voix ainsi que les différentes entraves à l'exercice du droit de vote.

Suite aux déclarations du ministre de la Justice à l'occasion du grand Jury RTL le 14 février dernier, le renouvellement de son agrément dont la validité actuelle a été repoussée au 2 avril poserait question.

A l'image du conseil municipal de Bourges, et au vu de son action en faveur de la probité en politique, le conseil municipal de Maubeuge, émet le vœu que le ministère de la Justice renouvelle dans les temps l'agrément de l'association ANTICOR afin que l'association puisse poursuivre son action.

Le Conseil municipal donne mandat au Maire de Maubeuge d'interpeller à son tour le Garde des Sceaux si ce renouvellement n'était pas accordé dans les temps.

**Vote à l'unanimité avec réserve émise par le groupe de la majorité 'Ensemble pour l'avenir de Maubeuge » et le groupe « Maubeuge, plus belle ma ville » à savoir que si l'Etat a des arguments qui pourraient mettre en cause l'agrément de ANTICOR et a des éléments à charge, la majorité ne sera pas solidaire.**

#### **Motion proposée par Monsieur Arnaud DECAGNY et le groupe « Ensemble pour l'avenir de Maubeuge »**

Depuis le début de la crise Covid-19, les élus maubeugeois observent avec la plus grande attention les décisions qui ont été prises par le Gouvernement. Si dans les premiers temps nous avons, comme la plupart des maubeugeois et des maubeugeoises, accepté les mesures prises pour endiguer la propagation du virus, nous souhaitons aujourd'hui très clairement affirmer que l'incompréhension, la frustration et l'agacement succèdent à la résignation.

L'incompréhension car nous sommes profondément convaincus que la seule réponse à cette crise est de permettre à l'ensemble des habitants de pouvoir accéder à la vaccination.

Pourtant, les doses sont encore livrées au compte-gouttes alors que, dans le même temps, des villes avec un taux d'incidence moins élevé en reçoivent en plus grand nombre.

Aux inégalités territoriales semblent donc se succéder des inégalités vaccinales.

Vient ensuite la frustration. La municipalité se tient prête à mettre en place des centres de vaccination qui permettraient d'agir massivement et immédiatement sur le taux de contamination en le faisant drastiquement fléchir. Nous avons déjà prouvé que nous étions en capacité d'agir rapidement, globalement et efficacement dans cette lutte contre le virus. La distribution de plus de 800 000 masques en est une illustration. Nous exigeons maintenant de pouvoir en faire de même avec la vaccination, et ainsi permettre à nos administrés de recouvrer une vie normale. Nous tenons par ailleurs à saluer et à remercier l'ensemble des habitants qui font preuve d'une remarquable résilience, tant en respectant les gestes barrières qu'en acceptant les lourdes contraintes altérant leur vie quotidienne.

Enfin l'agacement. Avant que cette crise nous frappe, la ville de Maubeuge s'inscrivait à nouveau dans une dynamique. Le taux de chômage ne cessait de baisser et la croissance économique était de retour. Nous n'accepterons pas que par manque de vaccins les acteurs économiques se retrouvent en difficulté. Nous soutenons et continuerons à soutenir nos commerçants et artisans en leur accordant tout ce que la commune sera en capacité de leur apporter.

Au-delà des aspects de cette gestion de crise, nous souhaitons surtout, et avant tout, apporter notre soutien le plus total aux maubeugeoises et maubeugeois qui attendent d'être enfin vaccinés, à celles et ceux qui ont vu leur rendez-vous repoussé ou tout simplement annulé, aux professionnels de santé durement éprouvés, aux jeunes qui sont actuellement en attente d'un stage, à nos étudiants durement touchés, à ceux qui recherchent un emploi ou encore aux personnes les plus âgées. Collectivement, par cette motion, les élus appellent le gouvernement à augmenter significativement la dotation de doses vaccinales pour les habitants du territoire.

**Vote à l'unanimité**

**Affaires générales - Rapporteur : M. Arnaud DECAGNY, Maire**

**Point 1 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2020**

**PROCES VERBAL APPROUVE - VOTE à l'unanimité**

**Délibération n°1 : Renouvellement du dispositif « Fab Mob Emploi » - Autorisation de signature de convention avec la SCIC « ARPEGE Inclusion », gestionnaire du dispositif - Versement d'une subvention, pour l'année 2021**

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

- **Approuve** le renouvellement du dispositif « FAB MOB EMPLOI », action menée par la SAS SCIC ARPEGE Inclusion, pour l'année 2021,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire, à signer la convention entre la Ville et la SAS SCIC ARPEGE Inclusion, annexée à la présente délibération,
- **Autorise** le versement de la subvention de 25 000 € à la SAS SCIC ARPEGE Inclusion, afin de financer ce dispositif,
- **Dit que** les crédits sont inscrits au budget 2021 de la Ville.

**Vote à l'unanimité**

**Délibération n°2 : Signature de la Convention Cadre Pluriannuelle entre l'Association ARPEGE INSERTION et la Ville de Maubeuge au titre de la réalisation des travaux de valorisation des espaces naturels, d'entretien du cadre de vie - Propreté et de second œuvre - Entretien de bâtiments communaux effectués par l'Atelier Chantier d'insertion A.C.I. sur le territoire de la Ville de Maubeuge pour la période du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2023**

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

- **Approuve** les clauses de la convention Cadre Pluriannuelle entre l'Association ARPEGE INSERTION et la Ville de Maubeuge au titre de la réalisation des travaux de valorisation des espaces naturels, d'entretien du cadre de vie, de propreté et de second œuvre, d'entretien des bâtiments communaux qui seront effectués par l'Atelier Chantier d'insertion A.C.I. sur le territoire de la Ville de Maubeuge pour la période du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2023,
- **Autorise** monsieur le maire ou son délégataire à signer la convention ainsi que tous documents et avenants y afférents.

**Vote à l'unanimité**

**Délibération n°3 : Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD) au titre de l'année 2021**

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à :
  - **Solliciter** la subvention FIPD 2021,
  - **Signer** tous documents relatifs à cette demande,
  - **Engager** l'opération et les dépenses afférentes,
  - **Prévoir** l'inscription de la dépense sur le budget communal,
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel comme suit :

<b>Coût prévisionnel HT</b>	<b>Recettes prévisionnelles</b>	<b>Montants</b>
150 000 €	FIPD (50%)	75 000 €
	Ville de Maubeuge (50%)	75 000 €

**Vote à l'unanimité**

**Délibération n°4 :** Demande de subvention et d'autorisation d'engagement de travaux - Aide à l'investissement sur Fonds Locaux de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF du Nord) - Rénovation et mise en sécurité du Centre social des Provinces Françaises

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

- **Approuve** le projet de rénovation et de mise en sécurité du Centre social des Provinces Françaises, pour un coût prévisionnel de 268 040 € HT,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégué à :
  - ✓ **Solliciter** l'aide financière de la CAF, au titre du dispositif « Aide à l'investissement sur fonds locaux » année 2021, selon le détail suivant :
    - Subvention de 180 000 €
    - Prêt de 64 432 €
  - ✓ **Signer** tous documents relatifs à cette demande,
  - ✓ **Engager** l'opération et les dépenses afférentes,
  - ✓ **Prévoir** l'inscription de la dépense sur le budget communal.

**Vote à la majorité - Monsieur B. BOUNOUA ne prends pas part au vote (employé ACSM)**

**Délibération n°5 :** Demande de subvention et d'autorisation d'engagement de travaux - Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 (DSIL) - Divers projets

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

- **Approuve** les 6 projets susmentionnés
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégué à :
  - ✓ **Solliciter** la subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 auprès de l'Etat (DSIL), pour un montant de **6 783 089 €**,
  - ✓ **Signer** tous documents relatifs à cette demande,
  - ✓ **Engager** les opérations et les dépenses afférentes,
  - ✓ **Prévoir** l'inscription de la dépense sur le budget communal.
  - ✓ **Approuver** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Opérations	Coûts prévisionnels Dépenses HT	Recettes Prévisionnelles	Montants
<b>Conservatoire -</b> Travaux de rénovation thermique	345 000 €	DSIL 2021 (70%)	241 500 €
		Ville de Maubeuge (30%)	103 500 €
<b>Ecole élémentaire et maternelle du Faubourg de Mons - Réhabilitation</b>	1 879 532 €	DSIL 2021 (70%)	1 315 672 €
		Ville de Maubeuge (30%)	563 860 €
<b>Ecole élémentaire du Pont Allant et maternelle Léonard de Vinci</b> Réhabilitation	2 145 931 €	DSIL 2021 (70%)	1 502 152 €
		Ville de Maubeuge (30%)	643 779 €
<b>Groupe scolaire de Joyeuse</b> Réhabilitation	2 466 768 €	DSIL 2021 (70%)	1 726 738 €
		Ville de Maubeuge (30%)	740 030 €
<b>Hôtel de Ville - Réhabilitation</b>	2 333 222 €	DSIL 2021 (70%)	1 633 255 €
		Ville de Maubeuge (30%)	699 967 €
<b>Pôle culturel Henri Lafitte</b> Travaux d'aménagements	519 674 €	DSIL 2021 (70%)	363 772 €
		Ville de Maubeuge (30%)	155 902 €
<b>TOTAL</b>	9 690 127 €	DSIL 2021 (70%) Ville de Maubeuge (30%)	6 783 089 € 2 907 038 €

**Vote à l'unanimité**

**Délibération n°6** : Demande d'autorisation d'installation de caméras de Vidéoprotection sur la voie publique en respect des dispositions du Titre V livre II « ordre et sécurité publics» du Code de la Sécurité Intérieure : sécurisation ZSP QRR par caméras panoramiques : rue du Pont de Pierre, bd de l'Épinette, bd de l'Europe/route de Valenciennes, place verte, rue de la Croix, av Jean-Jaurès, Croix de Mons, Stade Léo Lagrange, école Jules Ferry, Village Fleuri, rue Kennedy, Collège Vauban (rue de Douzies)

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à équiper de caméras de vidéoprotection les lieux indiqués ci-dessous pour être reliés au Centre de Supervision Urbain (CSU) de la Police municipale de Maubeuge :
  - Rue du Pont de Pierre
  - Boulevard de l'Épinette
  - Boulevard de l'Europe / Route de Valenciennes
  - Place verte
  - Rue de la Croix
  - Avenue Jean-Jaurès, Croix de Mons
  - Stade Léo Lagrange
  - École Jules Ferry
  - Village Fleuri
  - Rue Kennedy
  - Collège Vauban (rue de Douzies)
- **Sollicite** l'autorisation préfectorale préalable y afférente.

**Vote à l'unanimité**

**Urbanisme, ANRU, constructions nouvelles et aménagement urbain, logement : habitat, logements neufs et à réhabiliter, relation bailleurs sociaux, accessibilité, programme « action cœur de ville »**  
Rapporteur : **Mme Marie-Charles LALY**, Adjointe

**Délibération n°7** : Adhésion à l'association Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord (C.A.U.E. du Nord)

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

- **Approuve** l'adhésion de la ville de MAUBEUGE au CAUE du Nord pour l'année 2021,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à engager les dépenses correspondantes à la cotisation annuelle.

**Vote à l'unanimité**

**Délibération n°8** : Autorisation de signature de l'avenant à la convention Action Cœur de Ville homologuée en convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (O.R.T.) par arrêté préfectoral du 20 décembre 2019

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

- **Approuve** le projet d'avenant à la convention ACV homologuée en convention d'ORT par arrêté préfectoral du 20 décembre 2019 ci-annexé,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le projet d'avenant à la convention ACV homologuée en convention d'ORT par arrêté préfectoral du 20 décembre 2019 ainsi que tous documents y afférents et notamment d'éventuels futurs avenants,
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions pour la mise en œuvre de projets identifiés et toutes demandes de subventions afférentes aux opérations conduites par la Commune de Maubeuge.

**Vote à la majorité**

**8 abstentions (Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES  
Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEP)**

**Délibération n°9** : Établissement Public Foncier Nord-Pas de Calais - Convention opérationnelle « Maubeuge - La Clouterie » - Modalités d'acquisition de l'immeuble bâti « Point Nature » situé sur la parcelle L n°78 sis 19 rue Henri Durre et des parcelles non bâties cadastrées L n°62 et 82 sises 29 avenue de France et rue René Dandoy- Omission de vote lors du conseil du 16 décembre 2020

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

- **Approuve** l'acquisition de :
  - L'immeuble bâti « Point Nature » (parcelle L n° 78) au prix de 380 600,85 € HT, comprenant le coût d'acquisition initial de 450 000,00 €, les frais d'acquisition, les frais de portage et les frais complémentaires diminué du produit de gestion soit un prix de cession à hauteur de 380 600,85 € TTC.
  - Les parcelles non bâties cadastrées L n°62 et 82 pour 206 m<sup>2</sup> sises 29 avenue de France et rue René Dandoy au prix de 174 436,82 € HT, comprenant le coût d'acquisition initial de 150 000,00 €, les frais d'acquisition, les frais de portage et les frais complémentaires diminué du produit de gestion soit un prix de cession à hauteur de 209 324,18 € TTC,
- **Approuve** le prix d'acquisition de 589 925,03 € TTC, auquel s'ajouteront les frais d'acte notarié, ainsi que les modalités de paiement de ce prix, de manière échelonnée sur trois annuités, comme suit :
  - Année 2021 : 196 641,67 € + frais d'acte
  - Année 2022 : 196 641,67 €
  - Année 2023 : 196 641,67 €
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer l'acte notarié et tout document afférent à cette acquisition,
- **Inscrit** la dépense au budget municipal.

**Vote à la majorité - 2 abstentions (JP. ROMBEAUT - F. DE KEPPEL)**

**Culture, patrimoine, associations patriotiques et culturelles, bâtiments culturels**

Rapporteur : **M. Nicolas LEBLANC**, Adjoint

**Délibération n°10** : Délégation de maîtrise d'ouvrage à l'Association RENAISSANCE VAUBAN dans le cadre de la restauration des reliefs du bastion n° 5 de l'oratoire

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage conclue avec l'Association RENAISSANCE VAUBAN relative aux travaux de restauration des reliefs du bastion n° 5 de l'Oratoire ainsi que tous documents y afférents et notamment d'éventuels avenants,
- **Autorise** l'Association RENAISSANCE VAUBAN à recueillir toutes les autorisations nécessaires pour réaliser l'ouvrage, à effectuer toutes les démarches et notamment celles légalement imposées au maître d'ouvrage réalisant des travaux de restauration sur un immeuble classé « Monuments Historiques », à solliciter et recevoir les subventions pour la réalisation des travaux de restauration sur les reliefs du bastion n° 5 de l'Oratoire qui est un immeuble classé « Monuments Historiques ».

**Vote à l'unanimité**

**Transition écologique, propreté des voiries, espaces verts, environnement, espaces naturels, éclairages publics et signalisation**

Rapporteur : **M. Dominique DELCROIX**, Adjoint

**Délibération n°11** : Adhésion au Centre de Développement des Eco-entreprises (CD2E)

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

- **Approuve** l'adhésion de la ville de MAUBEUGE au Centre de Développement des Eco-entreprises,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à faire partie du bureau de l'association,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à engager les dépenses correspondantes.

**Vote à l'unanimité**

**Délibération n°12** : Validation de la participation de la Commune aux travaux de voirie, relevant des amendes de police, réalisés Boulevard des Rois de France et rue Jeanne d'Arc, par voie de fonds de concours de 30 % des charges nettes réglées par la CAMVS

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

- **Valide** les travaux de voirie réalisés dans le cadre des amendes de police à MAUBEUGE Boulevard des Rois de France et rue Jeanne d'Arc,
- **Entérine** le montant du fonds de concours communal s'élevant à 16 802,70 € représentant 30 % des charges nettes de 56 008,99 € réglées par la CAMVS,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et acte relatif à ce dossier.

**Vote à l'unanimité**

**Délibération n°13** : Validation du montant définitif des travaux de voirie (Boulevard Molière) suivis en régie par la CAMVS, au titre de l'année 2020, et du versement à la CAMVS du fonds de concours de 50 % de la part nette

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

- **Valide** le montant total des travaux réalisés en régie par la CAMVS sur le territoire de la ville de Maubeuge au titre de l'année 2020 qui a été arrêté à 183,31 € TTC,
- **Acte** que la participation financière de la Ville s'élève à 50 % de la part nette supportée par la CAMVS pour les travaux relatifs aux voies et accessoires de voirie d'intérêt communautaire,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et acte relatif à ce dossier.

**Vote à l'unanimité**

**Délibération n°14** : Signature Convention cadre du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021 entre la CAMVS et la commune de Maubeuge : relative aux demandes de Fonds de concours dans le cadre des Travaux de voirie réalisés en régie par la CAMVS

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

- **Approuve** les modalités de participation de la commune de Maubeuge selon les propositions indiquées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et jusqu'au 30 juin 2021,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative aux demandes de fonds de concours dans le cadre des travaux de voirie suivis en régie, ci annexée, ainsi que tout document et acte relatif à cette décision.

**Vote à l'unanimité**

**Délibération n°15** : Convention avec le Département du Nord relative à la pose de feux tricolores comportementaux et à leur entretien ultérieur

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

- **Approuve** la présente convention avec le Département du Nord,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer à cette convention et tout document s'y rapportant.

**Vote à l'unanimité**

**Finances - Rapporteur : M. Arnaud DECAGNY, Maire**

**Délibération n°16** : Subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2021

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

- **Attribue** une subvention de fonctionnement aux associations, au titre de l'année 2021, selon le détail figurant ci-dessous :

Refuge Edile Lacroix	2 000 €
APE Les Lapinous	392 €
APE Les Enfants d'Abord	328 €
APE Ecole Primaire Mixte du Pont Allant	672 €
APE Les Amis de l'Ecole Daudet Pagnol	868 €
APEL Notre Dame du Tilleul	288 €

**Vote à l'unanimité**

**Sports et bâtiments sportifs**

Rapporteur : **M. Emmanuel LOCCIOLO, Adjoint**

**Délibération n°17** : Adhésion à l'association "Colosse aux pieds d'argile"

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

- **Approuve** l'adhésion de la ville de MAUBEUGE à l'Association « Colosse aux Pieds d'Argile »,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à engager la dépense de 150 €, montant correspondant à la cotisation annuelle,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

**Vote à l'unanimité**

**Santé, politiques inclusives, handicap, associations santé**

Rapporteur : **Mme Samia SERHANI, Adjointe**

**Délibération n°18** : Autorisation de signature d'un avenant à la convention de partenariat entre le Comité du Nord de la Ligue Nationale contre le Cancer et la ville de Maubeuge concernant « LES ESPACES SANS TABAC »

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de partenariat avec Le Comité du Nord de la Ligue Nationale contre le Cancer, ci-annexée mais également tous les autres documents y afférents tel que d'autres avenants.

**Vote à l'unanimité**

**Relations centres sociaux, démocratie participative, politique de la Ville, associations de quartier**

Rapporteur : **M. Naguib REFFAS**, Adjoint

**Délibération n°19** : Quartiers prioritaires de la politique de la Ville : Dispositif « Fonds de Travaux Urbains (FTU) » : Opérationnalité du dispositif - Désignation des représentants de la Commune au sein du Comité de Gestion, organe du FTU

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

- **Désigne** les trois représentants de la Municipalité au sein du Comité de gestion du FTU ayant voix consultatives comme suit :
  - **Monsieur Naguib REFFAS**
  - **Madame Malika TAJDIRT**
  - **Monsieur André PIEGAY**

**Vote à l'unanimité**

**Délibération n°20** : Autorisation de signature de la programmation 2021 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

- **Valide** la programmation 2021 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) selon le tableau ci-annexé pour un montant total de 194 017 € (dont PRE : 23 415 €),
- **Autorise** le versement de la subvention aux associations et établissements comme indiqué dans ledit tableau.

**Vote à la majorité - Monsieur B. BOUNOUA ne prends pas part au vote (employé ACSM)**

**Délibération n°21** : Projet d'Initiatives Citoyennes (PIC) : Opérationnalité du Dispositif - Désignation de l'association, structure gestionnaire du fonds : l'Association des Centres Sociaux Maubeugeois (ACSM)-Signature de la convention d'objectifs

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

- **Désigne** l'association « ACSM » en qualité de structure gestionnaire du fonds du dispositif « PIC »,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs ci-jointe,
- **Décide** le versement de la part ville à hauteur de 50 %, soit 5 000 € pour l'année 2021 et ce dans le cadre de l'AMI 2021.

**Vote à la majorité - Monsieur B. BOUNOUA ne prends pas part au vote (employé ACSM)**

**Délibération n°22** : Quartiers prioritaires de la politique de la Ville : Dispositif « Projet d'Initiatives Citoyennes (PIC) » : Opérationnalité du dispositif - Désignation des représentants de la Commune au sein du Comité d'attribution, organe du PIC

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

- **Désigne** les trois représentants de la Municipalité au sein du Comité d'attribution du PIC ayant voix consultatives comme suit :
  - **Madame Malika TAJDIRT**
  - **Monsieur André PIEGAY**
  - **Monsieur Naguib REFFAS**

**Vote à l'unanimité**

**Jeunesse, Conseil municipal des jeunes, crèches, équipements pour la jeunesse**  
Rapporteur : **Bernadette MORIAME**, Adjointe

**Délibération n°23** : Fermeture de L'ALSH permanent Pont-allant - Augmentation de la capacité d'accueil de l'ALSH permanent du site Blanche-neige/ Lamartine - Ouverture d'un poste de directrice adjointe - Mise à disposition du personnel intervenant initialement sur le site de l'école « Pont-Allant », sur les sites ayant besoin d'un renfort

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

- **Valide** la fermeture de l'ALSH permanent Pont-allant,
- **Acte** de l'augmentation de la capacité d'accueil de l'ALSH permanent Blanche-Neige/Lamartine passant de 30 maternels et 30 élémentaires à 30 maternels et 40 élémentaires,
- **Valide** la mise à disposition du personnel intervenant initialement sur le site de l'école « Pont-Allant », auprès du site d'accueil de loisirs Blanche-Neige/Lamartine,
- **Acte** l'ouverture d'un poste en tant que directrice adjointe afin de permettre de pallier l'augmentation des effectifs.

**Vote à la majorité - 1 vote contre (JP. ROMBEAUT) - 1 Abstention (F. DE KEPPEL)**

**Délibération n°24** : Modification des modalités d'inscriptions des Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH) définies par la délibération n°76 du Conseil Municipal prise en date du 29 septembre 2020 - Ajout d'un alinéa

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

- **Valide** cet ajout d'alinéa
- **Acte** des modalités ci-dessous exposées :
  - ✓ Dépôt des dossiers : au service jeunesse
  - ✓ Inscription en période scolaire : l'inscription doit être confirmée au plus tard le vendredi précédent le mercredi souhaité,
  - ✓ Inscription en vacances scolaires : l'inscription s'effectue un mois avant les vacances scolaires,
  - ✓ Réservation : par téléphone ou par mail au service jeunesse.
  - ✓ Une post facturation mensuelle, commune avec les fréquentations dans le cadre de la cantine et du périscolaire matin et soir est mise en place.
  - ✓ Les familles n'ont plus la nécessité de régler à l'inscription.
  - ✓ Le tarif est à la journée avec une inscription obligatoirement à la semaine dans le cadre des mercredis et vacances scolaires.

**Vote à l'unanimité**

**Délibération n°25** : Fermeture de l'accueil de loisirs périscolaire sans hébergement sur le site de l'école « Elise Dussart / Piotte / Brassens » - Mise à disposition du personnel intervenant initialement sur le site de l'école « Elise Dussart / Piotte / Brassens » sur les sites ayant besoin d'un renfort

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

- **Valide** la fermeture de l'accueil de loisir périscolaire de l'école « Elise Dussart / Piotte/ Brassens »,
- **Valide** la mise à disposition du personnel intervenant initialement sur le site de l'école « Elise Dussart / Piotte/ Brassens », sur les sites ayant besoin d'un renfort,
- **Acte** de l'ensemble des sites d'accueils de loisirs sans hébergement ci-dessous exposés :
  - ✓ École maternelle De Joyeuse,
  - ✓ École maternelle Léonard de Vinci,
  - ✓ École élémentaire De Joyeuse,
  - ✓ Groupe scolaire Jean Mabuse,
  - ✓ Groupe scolaire Blanche Neige/Lamartine (accueils des marronniers/cornelle)
  - ✓ École maternelle Faubourg de Mons

**Vote à la majorité - 2 Abstentions (JP. ROMBEAUT - F. DE KEPPEL)**

**Délibération n°26** : Autorisation de signature de la convention d'objectifs et de financement entre la Ville et la Caisse d'allocations Familiales du Nord pour une durée de quatre années du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2024 ;

- Prestation de Service accueil de loisirs (ALSH) extrascolaire, bonus territoire CTG
- Prestation de Service accueil de loisirs (ALSH) périscolaire, bonification « plan mercredi » bonus territoire CTG

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire, à signer la Convention d'objectifs et de financement Prestation de service Accueil de loisirs (ALSH) :
  - Périscolaire-Bonification « plan mercredi » -Bonus « territoire Ctg »,
  - Extrascolaire-bonus « territoire Ctg »,
- **Acte** que cette convention prendra effet pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024.

**Vote à l'unanimité**

**Délibération n°27** : Autorisation de signature de la convention d'objectifs et de financement Prestation de Service, Bonus territoire Ctg " Lieu d'Accueil Enfants Parents" entre la ville et la Caisse d'allocations Familiales du Nord concernant le LAEP " Souris verte" pour la période allant du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2024

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire, à signer la Convention d'objectifs et de financement, Prestation de Service LAEP bonus Ctg concernant le « LAEP Souris verte»,
- **Acte** que cette convention prendra effet pour la période allant du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2024.

**Vote à l'unanimité**

**Délibération n°28** : Autorisation de signature de la convention d'objectifs et de financement Prestation de Service Unique, Bonus " mixité sociale", Bonus " inclusion handicap", Bonus territoire Ctg entre la ville et la Caisse d'allocations Familiales du Nord concernant le multi-accueil "Frimousses" pour la période allant du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2024

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégué, à signer la Convention d'objectifs et de financement, Prestation de Service Unique (PSU), bonus « mixité sociale », bonus « inclusion handicap », bonus Territoire CTG entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord concernant le multi-accueil « les Frimousses » pour la période allant du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2024,
- **Acte** que cette convention prendra effet pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024.

**Vote à l'unanimité**

**Délibération n°29 :** Autorisation de signature de la convention d'objectifs et de financement Prestation de Service Unique, Bonus " mixité sociale", Bonus " inclusion handicap" Bonus territoire Ctg entre la ville et la Caisse d'allocations Familiales du Nord concernant le multi-accueil "Pirouettes" pour la période allant du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2024

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégué, à signer la Convention d'objectifs et de financement, Prestation de Service Unique (PSU), bonus « mixité sociale, bonus « inclusion handicap », bonus Territoire Ctg entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales du Nord concernant le multi-accueil « les Pirouettes » pour la période allant du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2024,
- **Acte** que cette convention prendra effet pour la période allant du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2024.

**Vote à l'unanimité**

**Délibération n°30 :** Autorisation de signature de la convention d'objectifs et de financement Prestation de Service Unique, Bonus " mixité sociale", Bonus " inclusion handicap", Bonus territoire Ctg entre la ville et la Caisse d'allocations Familiales du Nord concernant le multi-accueil "Souris verte" pour la période allant du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2024

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégué, à signer la Convention d'objectifs et de financement, Prestation de Service Unique (PSU), bonus « mixité sociale bonus « inclusion handicap », bonus Territoire Ctg entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales Nord concernant le multi-accueil « Souris verte » pour la période allant du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2024,
- **Acte** que cette convention prendra effet pour la période allant du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2024.

**Vote à l'unanimité**

**Délibération n°31 :** Autorisation de signature de la convention d'objectifs et de financement pour la Subvention de fonctionnement sur Fonds locaux " Lieu d'Accueil Enfants Parents" entre la ville et la Caisse d'allocations Familiales du Nord concernant le LAEP " Souris verte" pour la période allant du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2024

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégué, à signer la Convention d'objectifs et de financement, Subvention de fonctionnement sur Fonds Locaux concernant le « LAEP Souris verte »,
- **Acte** que cette convention prendra effet pour la période allant du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2024.

**Vote à l'unanimité**

## Ressources humaines

Rapporteur : **Mme Florence GALLAND**, Conseillère déléguée

**Délibération n°32** : Mise à disposition d'un agent de la Ville auprès de l'Université Polytechnique Hauts de France - Demande de dérogation au remboursement

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil Municipal,**

- **Autorise** la dérogation au remboursement de la rémunération et des charges sociales de l'agent mis à disposition auprès de l'Université polytechnique Hauts de France.

**Vote à l'unanimité**

**Délibération n°33** : Modalités de mise en œuvre du télétravail

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil Municipal,**

- **Valide** l'entrée en vigueur de la charte du télétravail au sein de la collectivité (ville et CCAS) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021,
- **Décide** la validation des modalités de mise en œuvre du télétravail telles que définies dans la charte annexée à la présente délibération,
- **Inscrit** les crédits correspondants au budget.

**Vote à l'unanimité**

**Délibération n°34** : Personnel municipal - octroi de congés bonifiés

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil Municipal,**

- **Octroie** à cet agent le bénéfice d'un congé bonifié dans les conditions du dispositif antérieur au décret 2020-851 du 2 juillet 2020,
- **Prend** en charge ses frais de voyage entre la métropole et la Guadeloupe, ainsi que ceux de son conjoint et de ses deux enfants mineurs soit 4 545.28 €, et ses frais de bagages,
- **Octroie** à cet agent un supplément de rémunération au titre de l'indemnité de « cherté de vie », soit 40 % du traitement indiciaire brut,
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager les dépenses par anticipation pour les frais de voyage dans les conditions ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent,
- **Impute** la dépense sur les crédits inscrits au budget à cet effet.

**Vote à l'unanimité**

**Délibération n°35** : Modification du tableau des effectifs

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**Le Conseil Municipal,**

- **Approuve** la création, au tableau des effectifs, les emplois permanents et non permanents comme indiqué ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à la nomination des agents dans les conditions mentionnées ci-dessus,
- **Inscrit** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents au budget,

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tous documents relatifs à ce dossier et d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs,
- **Dit que** les dispositions de la présente prendront effet dès que la délibération sera rendue exécutoire.

**Vote à l'unanimité**

**Délibération n°36** : Création de deux postes d'adulte relais

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

- **Autorise** la création d'un poste de « médiateur à l'emploi en faveur de la mobilisation des emplois francs » au sein de la Maison des Habitants, dans le cadre du dispositif « adulte-relais »,
- **Autorise** la création d'un poste de « médiateur social », dans le cadre du dispositif « adulte-relais »,
- **Précise que** la durée du contrat est d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable expressément, dans la limite d'une fois,
- **Précise que** ce contrat est à temps complet, 35/35<sup>ème</sup>, et que la rémunération est fixée sur la base du SMIC horaire,
- **Modifie** le tableau des effectifs en conséquence,
- **Inscrit** les crédits correspondants au budget,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires à cette affaire et notamment :
  - ✓ De procéder au recrutement et à la nomination des deux adultes relais,
  - ✓ De signer la convention à intervenir avec le représentant de l'Etat et tous documents afférents à ce dossier.

**Vote à l'unanimité**

**Délibération n°37** : Création d'un poste dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC)

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

- **Autorise** la création dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » d'un poste d'agent de préparation des rations aux animaux dans les conditions définies ci-dessus,
- **Précise** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois au total, et au-delà, en cas de situations dérogatoires, après renouvellement de la convention,
- **Précise** que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine, et que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ce dossier et à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le recrutement.

**Vote à l'unanimité**

**Affaires générales - Rapporteur : M. Arnaud DECAGNY, Maire**

**Délibération n°38** : Retrait de la délibération n°93 du 25 novembre 2020 modifiant la délibération n°37 du 05 juillet 2020 - Délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en vertu des termes des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

- **Retire** la délibération n°93 modifiant la délibération n°37 du 05 juillet 2020 relative aux délégations à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en vertu des termes des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,
- **Dit que** seule la délibération n°37 du 05 juillet 2020 originelle reste en vigueur.

**Vote à l'unanimité**

**Délibération n°39** : Groupement de commandes – Adhésion au groupement de commandes constitué par la CAMVS pour l'achat de fournitures administratives et autorisation de signature de la convention afférente

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

- **Adhère** au groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives,
- **Prend acte** que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sera celle du coordonnateur soit la CAMVS,
- **Approuve** les termes de la convention constitutive dudit groupement de commandes, ci annexée, désignant la CAMVS coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- **Autorise** monsieur le Maire ou son délégataire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **Autorise** le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres issus du groupement de commandes pour l'achat de fournitures administratives pour le compte de la Commune, et ce sans distinction de procédures ou de montants,
- **Décide que** les dépenses inhérentes à l'achat des fournitures administratives seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

**Vote à l'unanimité**

**Délibération n°40** : Adoption du Pacte de Gouvernance entre la CAMVS et ses communes membres

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

- **Emet** un avis favorable au projet de Pacte de Gouvernance tel que présenté en annexe,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions nécessaires pour l'accomplissement de cette délibération.

**Vote à l'unanimité**

**Délibération n°41** : Mise en conformité des statuts de la CAMVS avec les dispositions de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 - transfert des compétences exercées à titre optionnel vers le bloc des compétences exercées à titre supplémentaire

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

- **Approuve** la mise en conformité des statuts de la CAMVS avec les dispositions de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 - transfert des compétences exercées à titre optionnel vers le bloc des compétences exercées à titre supplémentaire,
- **Valide** les projets de statuts de la CAMVS, joints en annexe.

**Vote à l'unanimité**

**Affaires administratives, fêtes et cérémonies, foires et marchés, taxis, circulation et stationnement, jumelages, cimetières, travaux municipaux, gestion des immeubles**

Rapporteur : **M. Jean-Pierre COULON**, Adjoint

**Délibération n°42** : Mise en place d'un dispositif de parrainage dans le cadre de l'évènement « Kermesse de la Bière de Maubeuge 2021 »

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,**

• **Approuve :**

- La mise en place du dispositif de parrainage dans le cadre de l'évènement « Kermesse de la Bière 2021 », qui se déroulera du 23 au 27 octobre 2021,
- Les formules de parrainage telles qu'exposées dans les différentes conventions annexées,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer une convention de parrainage avec chaque société ou entreprise ainsi que tout avenant y afférant.

**Vote à la majorité - 2 abstentions (JP. ROMBEAUT - F. DE KEPPEL)**

Fait à Maubeuge le : 24 MARS 2021  
Le Maire de Maubeuge



**Arnaud DECAGNY**